

CONSTRUCTION

Onde de choc sur les chantiers genevois

© Yash Ginsu

En dénonçant l'annexe 13 de la convention collective, la SSE lance une attaque sans précédent contre les salaires des maçons et fracasse le partenariat social.

Conflit • La section genevoise de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) vient de dénoncer la Convention collective de travail (CCT) locale et l'annexe genevoise de la Convention nationale pour le 31 décembre 2026. Alors qu'un accord prévoyant l'introduction progressive d'une indemnité de chantiers de 9 francs par jour pour tous les travailleurs en Suisse a été conclu au niveau national, la SSE-Genève fait fi de tous ses engagements passés, salissant publiquement les syndicats au passage, et franchit un cap: cette dénonciation résonne comme un

véritable casus belli pour les travailleurs de la construction car elle remet en question le maintien des conditions de travail actuelles, mais aussi la garantie du pouvoir d'achat convenue au niveau national pour les six prochaines années.

UN PATRONAT ARROGANT

À Genève, les maçons ont lutté pendant des années pour obtenir des améliorations de leurs conditions de travail. En 2009, ils signaient un accord avec la SSE-Genève prévoyant une pause payée de 15 minutes et une indemnité pour les frais de repas et

de déplacement atteignant au fil des ans 25 francs par jour. Cet accord n'a été rendu possible qu'en raison de la capacité des travailleurs à imposer des solutions correctes, dont l'intégration dans l'accord de plusieurs anciennes primes concernant la pénibilité du travail. Ces dispositions plus favorables, les travailleurs genevois et leurs syndicats les ont chèrement payées: depuis lors, la SSE-Genève a systématiquement refusé d'entrer en matière sur des améliorations locales, arguant qu'elle ne se plierait désor-

SUITE EN PAGE 4 >>>

SUISSE À 10 MILLIONS

Le 14 juin prochain, la population sera appelée à se prononcer une nouvelle fois contre une initiative hypocrite, xénophobe et dangereuse de l'UDC. 5

ASSURANCE-CHÔMAGE

Un peu plus de trois mois après sa mise en service, le nouveau système informatique ne permet toujours pas aux caisses de travailler correctement. 6

DOSSIER SERVICES PUBLICS

À coups de budgets déficitaires malgré des comptes positifs, le Conseil d'État et la droite poursuivent sans sourciller leur offensive contre les services publics. 8-9

EMS

Issue positive aux prud'hommes pour un lanceur d'alerte défendu par le SIT. Mais les protections dans les EMS restent insuffisantes. 11

FERRAILLAGE

Nouveau cas de faillite dans le secteur du ferrailage. Seul tort de l'entreprise: avoir respecté les règles dans un système pas fait pour ça. 12

L'ADDITION

Une nouvelle étude vient documenter l'accaparement par les patrons et les plus riches des richesses produites depuis l'an 2000. 13

1^{er} mai: une seule classe, un seul combat

À Genève comme dans toute la Suisse et le reste du monde, le 1^{er} mai est le jour des travailleuses et des travailleurs. De toutes celles et ceux qui, par leur travail, font vivre ce pays. Cette journée rappelle une évidence: sans droits, pas de justice sociale.

Aujourd'hui, le monde du travail en Suisse est confronté à des pressions croissantes: précarisation, intensification du travail, attaques contre les protections collectives. Défendre les travailleuses et travailleurs, c'est défendre l'ensemble de la société.


À Genève, cette réalité est particulièrement visible. Dans le nettoyage, sur les chantiers, dans l'hôtellerie, l'économie domestique ou les soins, des milliers de travailleuses et travailleurs – souvent migrant-e-s, parfois sans statut légal – assurent des activités indispensables, tout en subissant précarité et abus.

Fragiliser une partie des travailleuses et travailleurs, c'est fragiliser l'ensemble. Le dumping salarial est l'affaire de toutes et tous.

Le 14 juin, la population votera sur l'initiative très dangereuse de l'UDC: « pas de Suisse à 10 millions » (lire en page 5). Derrière un discours trompeur, elle vise à diviser le monde du travail et à affaiblir les droits. Car pour les patrons, rien de tel que de disposer d'une main d'œuvre au statut précaire pour tirer l'ensemble des conditions de travail vers le bas.

Le 1^{er} mai nous rappelle que les droits ne dépendent pas du passeport. Défendre les personnes sans-papiers, c'est défendre toute la classe travailleuse.

Au-delà des enjeux locaux, ce Premier mai, journée internationale de lutte des travailleuses et travailleurs qui trouve son origine dans le mouvement ouvrier étasunien, comporte une résonance particulière. Celle de la mobilisation des travailleuses et travailleurs de Minneapolis (et d'autres villes) contre les rafles de migrant-e-s menées par le gouvernement néofasciste de Trump et son bras armé ICE. Un modèle de solidarité qui force le respect, qu'on ne peut que saluer et s'en inspirer.

Fidèle à ses engagements, le SIT continuera à lutter pour des droits égaux, contre le dumping salarial, la xénophobie et le néofascisme, et pour le renforcement des protections collectives. 

Nancy Aguirre



ÉDITO

Patronat pyromane **p3**

ACTUALITÉS

Coup de canif dans le salaire minimum légal **p4**

Pas de Suisse sans nous! **p5**

La gabegie persiste **p6**

Le référendum se précise **p6**

Féminisme sans frontières **p7**

DOSSIER

Laustérité en marche **p8**

Les bons comptes et la mauvaise foi **p9**

Blocage des réévaluations de fonctions: de qui se moque-t-on? **p9**

SECTEURS

Éducation et bien-être des élèves sous attaque **p10**

Victoire au tribunal pour un lanceur d'alerte **p11**

La faillite de trop dans le secteur du ferrailage! **p12**

L'ADDITION

Le côté doré du fossé **p13**

MOBILISATION

1^{er} MAI 2026 **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

La réception téléphonique est ouverte du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 022 818 03 00

Les contacts par e-mail sont à privilégier: sit@sit-syndicat.ch

PERMANENCES DU SIT

Construction, parcs et jardins, nettoyage

Permanences physiques: mardi de 15 h à 18 h et jeudi de 16 h à 18 h 30

Tertiaire privé

(Hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.) Permanence physique: jeudi de 14 h à 17 h

Santé, social, secteurs public et subventionné

Permanences physiques: mardi de 9 h à 12 h et mercredi de 14 h à 17 h

GIAP-ACG

Permanence physique: mercredi de 10 h 30 à 12 h 30 en plus de celles ci-dessus

Salarié-e-s sans statut légal

Permanence physique: mercredi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

Le service des impôts du SIT continue de répondre aux membres au 022 818 03 20 ou impots@sit-syndicat.ch

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

Permanences physiques (inscriptions): Rue de Montbrillant 38, lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 13 h.

Permanences téléphoniques: lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h au 022 818 03 33

Attention, certaines permanences peuvent être annulées, vérifiez sur le site du SIT avant de venir.

CONTACTEZ-NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3135, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch



Patronat pyromane

Il y a quelque chose de piquant à observer le patronat s'offusquer de l'initiative « NON à une Suisse à 10 millions » et à faire des appels du pied aux syndicats pour faire front commun. Car il faut bien le rappeler : au-delà de l'appel à voter NON à cette initiative, rien ne nous rassemble sur le contre-argumentaire à cette initiative. En effet, si l'UDC tente aujourd'hui de surfer sur les vrais problèmes que constituent par exemple la crise du logement, la mobilité ou encore la dégradation de l'environnement et du climat, force est de constater que ces problèmes non seulement résultent de sa propre politique, mais également de celle du patronat.

Car c'est avec constance que celui-ci défend systématiquement les intérêts des grands propriétaires et des spéculateurs au détriment de ceux des locataires et des travailleuses, contribuant ainsi à la pénurie de logement et à l'explosion des loyers. C'est avec la même constance

que le patronat s'oppose systématiquement au développement des transports publics, afin de garder la main (et les profits) sur les transports de marchandise et les déplacements professionnels. C'est aussi avec le même acharnement que le patronat s'en prend plus largement aux services publics, qu'il qualifie d'« obèses » à chaque occasion de s'en prendre à ses dépenses, comme si ces attaques n'avaient aucune conséquence sur les prestations et la précarisation croissante de plus en plus de travailleuses et de retraité-e-s. La même obstination à torpiller toute tentative de politique publique volontariste et contraignante de lutte contre le réchauffement climatique, avec pour conséquence les glaciers qui fondent littéralement à vue d'œil et la multiplication de catastrophes naturelles.

Si l'UDC peut venir aujourd'hui craquer une allumette sur ce bois sec, c'est donc bien aussi le patronat qui a desséché la

forêt maintenant prête à s'embraser.

Que dire encore de ce patronat genevois, qui vient aujourd'hui se lamenter de l'initiative du parti avec lequel il n'a pas hésité à faire alliance, pour conquérir ou reconquérir une majorité politique le plus à droite possible dans tous les hémicycles et exécutifs, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux. « Vous avez franchi le Rubicon », les avait avertis la CGAS. « On s'en accommode », avait rétorqué le patronat, pourvu que la droite ainsi élargie et décomplexée puisse (tenter de) mener la politique la plus antisociale et réactionnaire possible. Et il faudrait aujourd'hui que les syndicats viennent soutenir ce patronat contre leurs nouveaux-elles petit-e-s copains-ines d'extrême-droite ?

Mais plus grave encore, en s'attaquant éhontément au salaire minimum légal, à la protection contre le travail du dimanche, ou encore à la durée maximale du travail hebdomadaire, le patronat ne fait pas qu'amasser le bois mort, il allume

lui-même les foyers de l'incendie qui risque de réduire en cendres les accords bilatéraux sous les coups de butoir de leurs propres alliés.

Si ce patronat pyromane tente aujourd'hui de jouer au pompier pour tenter de sauver l'accès au marché eu-

ropéen, point d'« union sacrée ». Nous le laisserons se dépatouiller dans ses propres contradictions, et mènerons quant à nous notre propre campagne, *fedeli alla linea*, contre cette initiative xénophobe, hypocrite et dangereuse pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs de ce pays.

Parce que ce que veut l'UDC, ce n'est pas moins d'immigré-e-s, ce sont des cohortes de travailleuses et travailleurs sans droits et donc corvéables à merci, et que l'on peut jeter comme des kleenex, sans protection sociale et sans droit au séjour, dès qu'on n'en a plus besoin. Et ce sera toujours cela d'économisé en dépenses publiques, ce qui permettra de baisser encore l'impôt des plus riches. Un programme qui ressemble furieusement à celui du patronat, et que nous combattons sans hésitations dans les urnes et dans la rue le 14 juin prochain. ♦

Davide De Filippo

« Point d'union sacrée avec celles et ceux qui allument l'incendie »

SALAIRE MINIMUM

Coup de canif dans le salaire minimum légal

Le 8 mars dernier, la droite et le patronat ont réussi leur première attaque contre le salaire minimum genevois. Mais la lutte continue.

Votations • À grands renforts d'arguments mensongers et méprisants, la droite patronale est parvenue à porter un coup de canif dans le salaire minimum légal genevois. Le SIT salue quant à lui la campagne menée par ses militant-e-s et de nombreux-ses étudiant-e-s pour défendre ce dispositif conquis dans les urnes en 2020, et combatta les prochaines attaques avec d'autant plus de détermination.

CHANTAGE, PATERNALISME ET PATRIARCAT

« Vaut mieux un travail à 18 frs de l'heure que pas de salaire du tout », a répété le patronat durant toute la campagne pour soi-disant « sauver les jobs d'été » de la disparition. Or, dans un contexte marqué par la précarité et le sous-emploi, ce chantage à l'emploi a manifestement fonctionné.

Un discours largement saupoudré de nostalgie du « c'était mieux avant » (c'est-à-dire il y a 50 ans en arrière), lorsque ce n'était pas franchement paternaliste et patriarcal, dont on trouve la synthèse dans l'édito du journal du Centre, délicatement intitulé « La cigale ne chante pas tout l'été » : « Quelques semaines de travail pendant les vacances scolaires, un peu d'argent de poche, et un bronzage de maître-nageur en attendant les plages ».

Mais la palme revient à Jacques Béné, directeur administratif de la FER et député PLR, qui, cherchant une réponse à la possibilité qu'ont les

employeurs de limiter leurs coûts tout en respectant le salaire minimum en engageant les jeunes à 75% plutôt qu'à 100%, a lâché qu'un travail à temps partiel ne serait pas un « vrai boulot » mais un « passe-temps ». Les travailleuses, largement majoritaires dans les cohortes de l'emploi à temps partiel, apprécieront.

PROCHAINS COMBATS

« Nous ne remettons pas en cause le salaire minimum », ont hypocritement martelé les milieux patronaux la bouche en cœur durant toute la campagne. Mais nous n'y croyons pas une seule seconde, tant ils ont peiné à cacher leur jeu durant la campagne : « Payer plus de 24 francs de l'heure pour un emploi de courte durée, souvent à faible productivité, n'est tout simplement pas viable économiquement » (Vincent Canonica, député LJS et patron d'une grande entreprise de restauration à l'aéroport), « Un salaire de plus de 3300 francs mensuel à plein temps reste digne, surtout pour un emploi temporaire, sans exigence de qualification » (Editorial du journal de la CCIG, février 2026).

Après cette première estocade au principe même du salaire minimum légal, le patronat et la droite ne manqueront pas de poursuivre la guérilla revancharde qu'ils-elles mènent sournoisement contre le salaire minimum depuis son introduction en 2020, à Genève comme depuis Berne, avec la mise en œuvre de la motion Ettlin (lire en page 6).



© Patrick 2NuEzrmD2xQ

De notre côté, c'est donc avec d'autant plus de conviction, de détermination et de force que nous combattrons toutes les prochaines attaques contre le salaire minimum légal genevois, et que nous restons aux côtés des étudiant-e-s pour défendre leur droit à un salaire décent. ♦

Davide De Filippo

QUELS SALAIRES SONT APPLICABLES ?

Dès cette année, le salaire minimum légal applicable aux étudiant-e-s immatriculé-e-s à l'Université ou dans une haute école est de 18,44 frs de l'heure, auxquels s'ajoutent au minimum 8,33% d'indemnités vacances pour le personnel payé à l'heure durant les vacances scolaires ou universitaires et pour une durée maximale de 60 jours par année civile.

Mais attention : dans les secteurs où existent des normes salariales supérieures, fixées par une convention collective, un contrat-type de travail, ou encore par des usages professionnels, ce sont les salaires prévus par ces dispositions qui s'appliquent si ces dernières ne prévoient pas d'exceptions. C'est le cas par exemple dans le commerce de détail (CTT) ou les EMS (CCT). En cas de doute, renseignez-vous auprès du syndicat, même après la fin du contrat (les arriérés de salaire peuvent être réclamés jusqu'à 5 ans après).

CONSTRUCTION

Onde de choc sur les chantiers genevois

<<<SUITE DE LA PAGE 1

mais qu'aux accords conclus sur le plan national. Aujourd'hui, elle biffe d'un coup de crayon des acquis salariaux vieux de 17 ans!

400 FRANCS DE MOINS

Concrètement, la résiliation des accords locaux aurait pour conséquence d'amputer les salaires des maçons genevois de près de 400 francs par mois. Une décision d'autant plus irresponsable dans un contexte économique favorable, marqué par une pénurie de main-

d'œuvre sans précédent et à trois mois d'un vote essentiel pour la protection des salarié-e-s que représente l'initiative de l'UDC « Pas de Suisse à 10 millions » (lire en page 5). Les travailleurs de la construction sont aujourd'hui sous le choc : ils se sentent floués, méprisés et la colère gronde sur les chantiers ! Ils se sont mobilisés massivement lors des mouvements de lutte du mois de novembre dernier pour obtenir des améliorations de leurs conditions de travail et une convention nationale

2026 renforcée. Pour eux, dans une des villes les plus chères du monde, dans un secteur d'activité en plein essor économique où les chiffres d'affaires prennent année après année l'ascenseur, il est tout bonnement exclu de perdre 400 francs par mois au profit des actionnaires.

L'ALLUMETTE DE TROP

À force de jouer aux pyromanes, les patrons genevois risquent cette fois d'avoir frotté l'allumette de trop sur les chantiers. Confrontés à des

conditions de travail déjà particulièrement dures – marquées par des cadences infernales, les intempéries qui usent les corps, des contrats de travail précaires comme les contrats temporaires ou la sous-traitance abusive – les travailleurs de la construction dont la plupart est déjà éreintée par de longues carrières sont à bout. Cette dernière injustice sociale ne passe pas. Les centaines d'appels que les syndicats ont reçus à la suite de la décision de la SSE et les discours tenus dans les baraques ne trompent pas. Si la SSE ne devait pas revenir à la raison, alors le conflit social qui éclaterait à Genève serait également sans précédent. Question de justice mais de dignité aussi. Et pour les maçons c'est tout aussi important ! ♦

Thierry Horner



© Valentin Lacoste

VOTATION DU 14 JUIN

Pas de Suisse sans nous !

Le 14 juin prochain, la population sera appelée à se prononcer une nouvelle fois contre une initiative hypocrite, xénophobe et dangereuse de l'UDC.

Initiative UDC • Le 14 juin, nous voterons sur l'initiative de l'UDC « Pas de Suisse à 10 millions (initiative pour la durabilité) ». Sous le prétexte de préoccupations liées au climat et à la durabilité, l'UDC mise sur sa politique de la peur pour nous faire croire, à tort, que la source de tous nos problèmes – crise du logement, perte d'espaces verts, embouteillages, surcharge de notre système public, même le manque de douches chaudes en hiver – serait due à l'immigration.

Mais ce que craint réellement l'UDC, ce n'est pas une prétendue surpopulation : ce sont des salarié-e-s, migrant-e-s ou non, doté-e-s de droits. C'est là le véritable objectif de cette initiative : diviser et affaiblir les travailleurs-euses pour sacrifier leurs acquis sociaux durement obtenus, à coups de racisme et de xénophobie.

L'HYPOCRISIE DE L'UDC

Si l'UDC cherche un bouc émissaire facile pour nos maux sociaux, elle ferait mieux de se regarder dans le miroir. Ce parti ultra-libéral s'oppose en réalité à toutes les initiatives pour la protection du climat, soutient la construction d'auto-roues détruisant les forêts, promet le retour

au nucléaire, défend servilement les grands propriétaires en laissant libre cours à une spéculation immobilière irresponsable et incontrôlée faisant grimper les loyers, bloque toute initiative visant à promouvoir les mobilités douces ainsi que les transports publics. Et tandis qu'il dilapide sans compter ni sourcilier des milliards en armement inutile, ce parti use constamment de la tronçonneuse pour couper dans les prestations publiques.

C'est ce même parti qui demande aujourd'hui au peuple de voter pour une initiative qui nous ramènerait, de fait, vingt ans en arrière, au statut honteux de « saisonnier » en attisant la peur de « l'autre ».

« L'AUTRE », C'EST NOUS

Mais qui est donc cet « autre » que l'UDC cherche à nous faire craindre ? C'est le maçon qui construit nos maisons, nos écoles et nos villes. C'est l'ouvrier-ère agricole sans papiers qui cueille les raisins de nos vignes. C'est le-la serveur-euse et le-la nettoyeur-euse qui cumulent plusieurs emplois à temps partiel au salaire minimum (que l'UDC combat) pour joindre les deux bouts. C'est l'employé-e de maison qui

s'occupe de nos enfants et de nos aîné-e-s. C'est le personnel hospitalier et de santé qui nous soigne. C'est l'enseignant-e et l'animateur-riche parascolaire... Suisse ou migrant, avec ou sans papiers, « l'autre » que l'UDC désigne, ce sont des travailleurs-euses, c'est nous.


CONTRE TOUS-TES LES SALARIÉ-E-S

L'initiative de l'UDC n'est pas seulement une attaque contre les migrant-e-s, c'est une attaque contre l'ensemble des salarié-e-s en Suisse.

Elle prévoit d'abord que, si la population atteint 9,5 millions d'habitants d'ici 2050, des mesures drastiques seront prises pour restreindre le regroupement familial, les renouvellements de permis de séjour et les autorisations provisoires. Dans un second temps, si la limite arbitraire de 10 millions est dépassée, elle prévoit la dénonciation des accords sur la libre circulation et donc la suppression des mesures d'accompagnement.

Cela signifierait la fin du contrôle des entreprises, entraînant une explosion des abus patronaux, un affaiblissement du système des conventions collectives et des contrats-types de travail, ce qui aura comme résultat la sous-enchère salariale et le dumping généralisé.

Ce serait aussi la création d'une classe de travailleurs-euses kleenex : exploitables et privé-e-s du droit à une vie de famille, utilisé-e-s puis jeté-e-s au gré des besoins patronaux, leurs enfants et leurs proches étant relégué-e-s à la clandestinité.

À ce sinistre programme, il n'y a qu'une seule réponse à donner le 14 juin prochain : c'est NON. 

Ximena Osorio Garate

ASSURANCE-CHÔMAGE

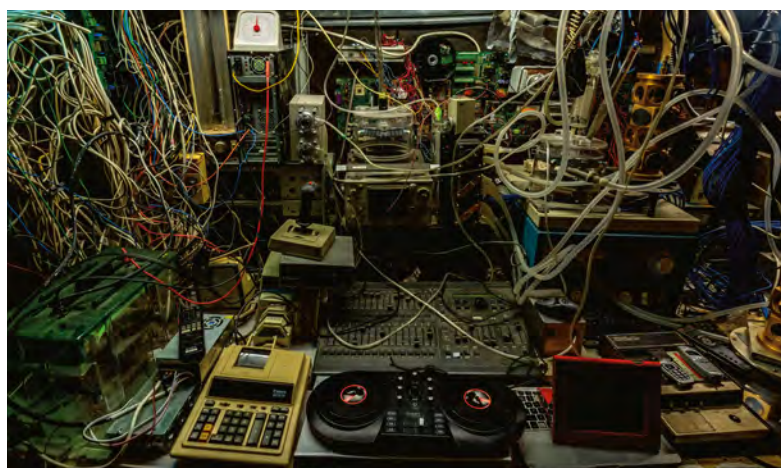
La gabegie persiste

Un peu plus de trois mois après sa mise en service, le nouveau système informatique ne permet toujours pas aux caisses de travailler correctement.

SIPAC 2.0 • Il a fallu des semaines pour que le SECO admette – finalement, et jusqu'à Guy Parmelin à la tribune du Parlement – l'ampleur du problème, tout en gardant un discours lénifiant sur un hypothétique retour à la normale d'ici juin, et cherchant à culpabiliser les caisses se trouvant en difficulté. Pourtant, au-delà des discours officiels, les témoignages de gestionnaires de différentes caisses, le plus souvent anonymes par crainte de représailles, se multiplient et vont tous dans le même sens: le nouveau système informatique imposé par le SECO est un monstre bureaucratique et dysfonctionnel, qui va bien au-delà de « bugs de jeunesse ».

MIGRATION DE DONNÉES FANTAISISTE

Si les problèmes de connexion sont aujourd'hui en voie d'amélioration, les problèmes de migration, ne sont en revanche pas encore résolus. En effet, pour tous les chômeur-euse-s qui avaient déjà des données dans l'ancien système, en raison d'une indemnisation en cours au 1^{er} janvier, voire un délai cadre précédent, ces données ont été « migrées » dans le nouveau système. Or, nombre d'entre-elle ont été modifiées par ce passage dans le nouveau système, avec des conséquences parfois graves pour les assuré-e-s. Ainsi, par



© Martjin Baudoin

exemple, un père de deux enfants a vu les dates de naissance de ces derniers placées respectivement en... 3007 et 8018. Avec une conséquence toute simple: des indemnités rabotées, passant de 80 % à 70 % du gain assuré, puisqu'en 2026, pour le système, cette personne n'a pas encore d'enfant à charge!

SYSTÈME INADAPTÉ À LA COMPLEXITÉ DU RÉEL

Mais au-delà de ces bugs, c'est la conception même du système qui est en cause. Insuffisamment testé sur des cas complexes (pourtant très nombreux car liés à la précarité induite par le chômage), les collaborateurs-rices des caisses doivent perdre un temps fou à alimenter le système de données,

pour ensuite buter quotidiennement sur des blocages ou des erreurs dans le traitement informatique du dossier, le plus souvent impossibles à résoudre à leur niveau, et qui sollicitent le soutien des informaticiens du SECO. Pour seul exemple, le système calcule souvent des droits insuffisants (13 au lieu de 14 indemnités) ou des non droits alors qu'il y a pile 12 mois de cotisations. Pour un système qui avait pour ambition de limiter les erreurs humaines, on est donc très loin du compte: la machine s'est substituée aux compétences métier des gestionnaires, mais en générant plus d'erreurs et en rallongeant sensiblement le temps de traitement des dossiers.

DES AVANCES... GUÈRE PLUS RAPIDES

Pour tenter d'apaiser la légitime colère des assuré-e-s et le questionnement de certain-e-s parlementaires, les autorités, de Guy Parmelin à Delphine Bachmann en passant par le SECO, ne cessent de répéter que les caisses peuvent également procéder à des avances (3 800 depuis le début de l'année pour 150 000 chômeurs-euses en moyenne, soit une goutte d'eau de 0,8 %). Mais en réalité, il n'est plus possible pour les caisses de verser des avances sans procéder à un calcul de droits dans le système. Or, c'est précisément ce qui prend du temps et retarde le versement, alors que l'ancien système permettait de verser une avance très rapidement sur la base d'une estimation sommaire mais néanmoins sérieuse des droits, opérée par des gestionnaires compétent-e-s.

Dans l'attente de corriger les très nombreux défauts de conception de ce nouveau système, le SIT revendique le rétablissement de cette possibilité de versement rapide d'avances, seule mesure qui permettrait au moins de ne plus laisser de très nombreux-euses chômeurs-euses sans revenus. ♦

Jean-Luc Ferrière

SANCTIONS: FAITES VALOIR VOS DROITS!

Dès le mois de janvier, le SIT a revendiqué un moratoire sur les sanctions. Nous avons été partiellement entendu-e-s, puisque le SECO admet qu'on ne saurait sanctionner un-e chômeur-euse dont les obligations ont été entravées par les bugs de SIPAC 2.0. Mais pour le SIT, cela reste insuffisant. En cas de sanction ou de risque de sanction, n'hésitez pas à contacter le secrétariat.

SALAIRE MINIMUM

Le référendum se précise

En juin prochain, les Chambres fédérales devraient adopter la loi mettant en œuvre la motion Ettlín. Référendum inévitable.

Référendum • Ça y est, après le Conseil national en juin dernier, le Conseil des États a adopté le 17 mars la loi mettant en œuvre la motion Ettlín, qui prévoit de faire primer les salaires des conventions collectives de travail sur les salaires minimaux légaux cantonaux, au mépris de sa fonction de représenter les Cantons, quasi tous opposés à ce principe. Mais avant d'être définitivement adoptée, les deux Chambres doivent se mettre d'accord en juin prochain sur un texte commun, car la variante adoptée par le Conseil des États diffère de celle adoptée précédemment par le Conseil national.

La variante adoptée par le Conseil des États préserve les cantons dans lesquels un salaire minimum légal est déjà en vigueur. Concrètement: Genève et Neuchâtel. En revanche pour tous les autres, dont le Canton de Vaud qui votera sur une initiative cantonale le 14 juin prochain, ou celui du Jura dans lequel une initiative visant à faire primer le salaire cantonal sur les salaires conventionnels est en cours de récolte de signatures, la motion Ettlín s'appliquera. Ne serait-ce que par solidarité avec ces cantons, il faudra lancer un référendum national.

Mais pour les travailleurs-euses genevois-es, ce n'est pas qu'une question de solidarité à l'égard de leurs collègues d'autres cantons. Car la variante issue du Conseil des États comprend une mesure qui s'appliquerait également à Genève: le gel de l'indexation du salaire minimum en fonction de l'évolution des prix à la consommation. Une atteinte grave à l'un des mécanismes de l'initiative syndicale adoptée par la population genevoise en 2020, qui n'a pas empêché Mauro Poggia, conseiller aux États genevois MCG siégeant dans les rangs UDC à Berne, de nier sa parole: après avoir qualifié publiquement la motion Ettlín de « revancharde » et annoncé qu'il voterait contre, il a finalement voté pour...

Les deux variantes étant inacceptables, une éventuelle version de compromis entre les deux sera inévitablement, et il faudra donc se lancer avec détermination dans la récolte signatures dès le 30 juin prochain. ♦

Davide De Filippo

ÉGALITÉ

Féminisme sans frontières

Ce 8 mars, le SIT a réaffirmé sa solidarité avec les travailleuses sans papiers et les femmes du monde entier.



© Markus Spiske

Action • Avec la montée de l'extrême droite, du masculinisme et des politiques anti-migratoires, ce sont les femmes qui se retrouvent à la croisée des violences sexistes, racistes et xénophobes. Les travailleuses sans statut légal sont particulièrement vulnérables face au durcissement des frontières, aux politiques anti-migration, à l'exploitation au travail ainsi qu'aux violences sexistes et sexuelles.

À l'occasion de la Journée internationale des luttes féministes, ce 8 mars 2026, le SIT s'est rassemblé devant le Palais de justice pour revendiquer un véritable accès à la justice pour les femmes sans statut légal victimes de violences et exiger l'arrêt immédiat de leur renvoi.

Depuis des années, les femmes sans papiers sont condamnées au silence et à la peur. Pourquoi ? Parce que, même si leur statut dit « illégal » est toléré dans notre canton afin d'exploiter leur travail, elles risquent d'être dénoncées à la police pour séjour illégal et renvoyées si elles osent revendiquer leurs droits ou dénoncer des violences et des injustices.

« ON TE CROIT, MAIS ON TE RENVOIE QUAND MÊME ! »

Au rythme des tambours militants du collectif « Siembra Resistencia », le SIT a dénoncé la cruauté et l'hypocrisie de notre système : d'un côté, notre société dépend du travail des travailleuses sans statut légal, en particulier du travail du « care » assuré majoritairement par des femmes. De l'autre, nous leur refusons leurs droits fondamentaux et les exposons aux renvois si elles osent dénoncer la violence et l'injustice. Très souvent, les travailleuses sans statut sont ainsi contraintes de faire face à un choix impossible : demander l'aide des autorités et risquer l'expulsion, ou endurer en silence une situation de violence dans l'espoir de préserver leurs chances d'obtenir un permis plus tard.

Ridiculisant la police, les « Nez Violettes » ont mis en lumière la triple peine subie par les femmes sans papiers : celles qui osent demander de l'aide

aux autorités sont souvent confrontées à des humiliations, à des mauvais traitements et à du mépris. Même lorsqu'une plainte est effectivement enregistrée, le risque de renvoi demeure bien réel. Tant que cette menace persiste, un véritable accès à la justice pour les femmes sans papiers ne peut être garanti.

Ces dernières années, la devise féministe « on te croit » a été reprise par nos institutions publiques. Pourtant, pour les femmes sans papiers, le message reste tout autre : « on te croit, mais on te renvoie quand même ! ».

SOLIDARITÉ FÉMINISTE INTERNATIONALE

Le SIT s'est également joint à l'appel lancé par le collectif de la grève féministe pour se rassembler à la Plaine de Plainpalais, sous le thème « Résistances féministes aux politiques de la terreur ». Alors que notre monde est bombardé, terrorisé et pillé par les plus puissants, les féministes continuent d'organiser la résistance contre les violences fascistes, impérialistes et sexistes. Du Rojava à la Palestine, de l'Iran à l'Afghanistan, et de Genève à Minneapolis, les liens qui se tissent au-delà des frontières nous rappellent que nous sommes toutes et tous lié-e-s, à la fois dans les systèmes d'oppression et dans la lutte pour notre libération collective.

Le SIT a dénoncé le caractère profondément hypocrite du système migratoire de notre pays, qui produit de la précarité en exploitant le travail des personnes sans statut légal. Il n'est pas nécessaire de regarder de l'autre côté de l'Atlantique pour constater les injustices subies par les travailleuses sans papiers, en particulier les femmes, cantonnées aux secteurs les plus précaires, féminisés et invisibilisés, mais pourtant essentiels à la reproduction de la vie.

En tant que syndicat des plus précaires, nous affirmons que le féminisme et le syndicalisme n'ont pas de frontières! ♦

Ximena Osorio Garate

Droit de manifester (I)

Sans grande surprise, panique à bord du bateau libéral à l'approche du G7. Alimantant la psychose qui s'empare déjà de la République, la Fédération des entreprises romandes appelle à interdire toute manifestation politique en marge de la tenue du G7 à Evian le 14 juin prochain. Et tandis que la Conseillère d'État socialiste tergiverse à reconnaître le droit de manifester contre tout ce que représente cette réunion des 7 plus grandes puissances capitalistes mondiales (à l'exclusion de la Russie de Poutine devenue infréquentable, mais avec le non moins fréquentable et fascistoïde Trump), la droite se fait le fidèle relais des injonctions patronales : Marie Barbey-Chappuis refuse l'usage des Bastions pour y tenir un village alternatif, et la majorité de droite du Grand Conseil vote comme un seul homme une résolution et une motion reprenant l'oukase patronal.

C'est beau, la démocratie. ♦ DDF

Droit de manifester (II)

Lors de la même session parlementaire du 20 mars (voir ci-dessus), la majorité de droite a tenté de faire adopter un projet de loi du PLR visant à proscrire les manifestations sur le « U lacustre » (comprenez le pont du Mont Blanc) et le long des axes du tram (comprenez dans les rues basses). Motif ? Les « trop nombreuses » manifestations pro-palestiniennes auraient un impact négatif sur le chiffre d'affaires des commerces locaux.

Mais le centre commercial de la Praille et celui de Balexert peuvent se frotter les mains au moins encore deux mois : rappelant aux député-e-s que ce projet de loi est anticonstitutionnel, le Conseil d'État a refusé le 3^e débat, renvoyant l'adoption de la loi au mois de mai.

Comme il y a fort à parier que la droite ne parvienne pas à retrouver un peu de sens démocratique d'ici-là, nous mettrons ce répit à profit pour refaire le stock de stylos référendaires. ♦ DDF

Droit de manifester (III)

Pendant ce temps-là, à Berne, la droite ne chôme pas non plus. Outrée par les violences policières contre la manifestation de protestation suite à l'arraisonnement par la marine israélienne de la « Global Sumud Flotilla » visant à forcer blocus illégal de Gaza... Erreur 404, page introuvable.

Echaudée par la manifestation pro-palestinienne dans les rues de Berne le 11 octobre dernier, la majorité de droite du Conseil national a adopté en mars une motion demandant au Conseil fédéral d'établir une base légale permettant de mettre à charge des organisateurs-trices de manifestations tout ou partie des frais de sécurité et d'intervention policière.

Payer la matraque et les gaz lacrymos ? À quand la balle à la famille du fusillé ? ♦ DDF



© Anastasila

SERVICES PUBLICS

L'austérité en marche

À coups de budgets déficitaires malgré des comptes positifs, le Conseil d'État et la droite poursuivent sans sourciller leur offensive contre les services publics.

Budget 2026 • Malgré des comptes excédentaires, le Conseil d'État poursuit ses coupes dans les services essentiels. Écoles, santé, accompagnement social : partout, le manque de moyens se fait déjà sentir, pas assez de postes et des subventions insuffisantes. Suite au refus du projet de budget 2026 en décembre par la majorité de droite du Grand Conseil, le Conseil d'État a ainsi déposé un nouveau projet à contre-cœur. Quasiment un copié-collé du précédent, ce projet sert avant tout le discours idéologique de l'austérité.

COUPES DÉJÀ APPLIQUÉES

Son premier projet ayant été refusé, le Conseil d'État a tout de même déjà mis en œuvre certaines mesures d'économie, en dehors de tout contrôle démocratique. La plus conséquente financièrement : le gel de l'annuité pour une économie de 60 millions. La plus violente pour les personnes concernées : la baisse de 50 francs par mois de l'aide sociale, pour un non-dépensé de 12 millions (décision contestée par une pétition soutenue par le SIT). Mais cela ne s'arrête

pas là, la droite majoritaire souhaite mettre fin à l'indexation des subsides d'assurances maladie, forcer les jeunes sans emploi à travailler gratuitement sous prétexte de les « activer », faire porter des charges aux communes déjà touchées par les baisses fiscales...

PLAN D'ÉCONOMIES ANNONCÉ

Tout ceci n'est qu'un hors-d'œuvre, puisqu'un plan d'économies, baptisé ECOGE, va être présenté d'ici juin. Étant donné que ce projet se construit en toute opacité et sans aucune négociation, on en sait très peu de choses. Ce qui est certain, c'est qu'il ne se concentre que sur les dépenses et pas sur les recettes. Il n'y aura donc pas de mesures fiscales pour contrebalancer (un peu) les inégalités sociales. En revanche, on ne doute pas que le Conseil d'État, avec tout son mépris de classe, n'hésitera pas à s'attaquer à nos écoles, nos hôpitaux et nos prestations sociales. Face à l'accroissement de la précarité et des besoins sociaux, aucune politique sociale ambitieuse n'est envisagée mais de l'austérité idéologique.

UNE PÉNURIE ORGANISÉE

Car cette politique ne relève pas d'une nécessité, mais d'un choix. La préoccupation de la droite n'est absolument pas de s'assurer d'avoir un budget à l'équilibre. C'est de baisser les impôts des plus riches, et de diminuer les services publics qui servent à une tranche de la population à laquelle ses élu-es n'appartiennent pas. C'est de servir ses propres intérêts, ceux des plus privilégié-e-s. Et là, la droite arrive à faire un tel grand écart qu'il est surprenant qu'elle ne se soit pas encore cassé les adducteurs. Soit on a trop d'argent et on baisse les impôts (surtout des plus riches), soit on n'en a pas assez et on coupe dans les services publics.

C'est sûr que quand on veut aller dans des cliniques privées, écoles privées et engager des nounous sans papier payées sous le salaire minimum plutôt que d'envoyer ses enfants au parascolaire, ses intérêts ne sont pas au même endroit que le reste de la population.

Et on nous explique que vu le contexte mondial avec les guerres au Moyen-Orient, il faut se serrer la ceinture. Guerres qui par ailleurs, profitent aux entreprises de l'armement, entre autres, qui voient leurs bénéfices exploser.

GRÈVE CE PRINTEMPS

Bref, de l'huile sur le feu d'une crise sociale qui couve. Face à cette politique qui contribue à la montée des fascismes, nous appelons toutes les forces progressistes à se rassembler et à faire front dans la rue et sur les lieux de travail ! C'est pourquoi les services publics et subventionnés seront en grève ce printemps. On commence le 23 avril et la grève sera probablement reconduite. Nous appelons l'ensemble de nos membres qui travaillent dans le secteur privé à participer aux manifestations en tant qu'usagers et usagères des services publics. Public, privé, solidarité! ◆

Jérôme Chapuis et Alice Lefrançois



© Anastasila

Les bons comptes et la mauvaise foi

Malgré l'évidence des coupes dans les recettes, la droite répète à l'infini que Genève aurait un problème de dépenses.


Analyse • Juste avant la publication du budget bis 2026, le Conseil d'État a présenté les comptes de 2025 dont le budget prévoyait un déficit de 250 millions. Et, oh surprise, pour

la sixième année consécutive, les comptes sont bénéficiaires malgré les prévisions pessimistes. Ainsi, un boni de 50 millions s'écrit finalement. Malgré ce résultat positif, le

Conseil d'État crie à la crise des charges dites contraintes, c'est-à-dire celles qui découlent d'une loi. Il alarme à tort et à travers en expliquant que les charges aug-

mentent plus vite que les recettes. Penchons-nous donc sur cette affirmation à l'aide des propres chiffres du Conseil d'État.

Entre 2025 et 2026, l'ensemble des charges de l'État croissent de 4 % pour s'établir à 11,328 milliards. Rappelons que ces dépenses sont destinées aux services publics à la population dans les domaines de l'éducation, du social, de la santé, etc. De leur côté, les recettes, principalement issues de la fiscalité, sont prévues à hauteur de 10,729 milliards, pour un déficit estimé à 600 millions. Avec ces chiffres, toute la droite nous dit qu'il s'agit d'une crise des dépenses et qu'il faut « dégraisser le mammoth » en démantelant les services publics.

Sauf qu'il convient de rappeler les multiples baisses fiscales accordées aux entreprises et aux plus riches ces 20 dernières années. La dernière de ces baisses, décidées en novembre 2024, a coûté 450 millions à l'État (chiffres du Conseil d'État). Si ces 450 millions avaient été récoltés, les recettes auraient augmenté de 5 %, soit 1 % de plus que les dépenses... et on aurait donc pu financer les besoins en postes dans les services chroniquement en sous-effectifs, comme la protection des mineurs ou les HUG. 

Jérôme Chapuis

Blocage des réévaluations de fonctions : de qui se moque-t-on ?

Le Conseil d'État fait tout pour bloquer les réévaluations de fonctions avant l'entrée en vigueur du nouveau système. Un goût de déjà-vu inacceptable.

Politique salariale • Le SIT revendique de longue date des revalorisations salariales dans les secteurs de la santé et du social, qui sont en souffrance depuis des années. Depuis mai 2024, il exige aussi une mise à jour des profils de poste des fonctions exigeant un Bachelor HES.

Ces métiers, pourtant essentiels, manquent d'une juste reconnaissance. Les prises en charge sociales et sanitaires se complexifient dans un contexte de sous-dotation en personnel qui augmente les risques. De plus, la pénurie de person-


nel dans ces secteurs est avérée et préoccupante.

En 2024, le Conseil d'État avait refusé d'entrer en matière, nous renvoyant vers les directions concernées. Grâce au travail syndical mené pendant plus d'un an auprès de certaines directions d'Offices (OMP et SPMi) et d'institutions subventionnées (EPI, EMS, FASe), nous avons obtenu que celles-ci déposent des demandes de réévaluations de fonctions à leurs départements de tutelle.

Contrairement à ce qu'il nous avait assuré, le Conseil d'État a décidé de bloquer des demandes

de réévaluations de fonctions transversales ; alors que cette tâche revient aux départements de tutelle. Nous ne l'avons appris qu'en novembre dernier. Le Cartel intersyndical a alors exigé que toutes les demandes concernées soient transmises à l'Office du personnel de l'État (OPE) avant fin décembre 2025, puisque le Conseil d'État a aussi jugé bon de bloquer les réévaluations de fonctions collectives à partir du 1^{er} janvier 2026.

Non seulement le Conseil d'État a décidé de bloquer certaines demandes de réévaluations déposées par les directions, mais il a également refusé de nous donner la liste des réévaluations transmises à l'OPE et celles qui ont été bloquées. En l'absence de réponses satisfaisantes, le SIT et le SSP ont invoqué la loi sur la transparence pour obtenir les informations souhaitées.

Par son attitude, le Conseil d'État fait preuve d'un mépris crasse du partenariat social, en ne tenant pas parole et en refusant de nous fournir les informations demandées. 

Sandra Froidevaux

EN CHIFFRES

1,891 milliard
Ce sont les excédents
aux comptes
des trois dernières
années

450 millions
C'est le cadeau fiscal
fait aux riches en
2024 et qui manquent
aujourd'hui

750
C'est le nombre
de postes manquants
aux HUG selon
la direction

100%
C'est la part de la
population qui a besoin
des services publics
(même les riches)



© Thomas Park

DIP Éducation et bien-être des élèves sous attaque

Le 23 avril, une grève contre une vision de société exclusive qui menace les services à la population offerts par le DIP.

Austérité • Quand, pendant les manifestations, nous criions notre colère contre les menaces aux prestations publiques, il ne s'agit pas d'un slogan. En effet, avec son nouveau projet de budget pour 2026, le Conseil d'État ne se limite pas à attaquer les conditions de travail du personnel, notamment avec la suppression de l'annuité. Au contraire, il propose une vision de société et des priorités publiques ayant des effets réels en termes de péjoration des services à la population. Au DIP, notamment, cela se traduit dans le désinvestissement de l'État de l'éducation, l'exclusion de certaines élèves et la délégation au subventionné et au privé d'une série de services. Le résultat ? Un système à

deux vitesses entre celles et ceux qui dépendent des prestations publiques d'un côté, et celles et ceux qui ont les ressources et le réseau pour accéder à d'autres services de l'autre côté.

PRESTATIONS SOCIALES ET SANITAIRES EN BERNE

Au niveau des écoles, aucun nouveau poste n'est prévu pour infirmières et médecins scolaires, conseillers-ères sociaux-ales, éducateurs-trices spécialisé-e-s, ASE, AIS, psychologues, logopédistes et psychomotriciens-nes, maître-sse-s en santé affective et sexuelle malgré l'augmentation démographique des élèves et la complexification de la prise en charge des enfants et des

jeunes. Les temps d'attente pour des constats médicaux, comme par exemple en cas de maltraitance, vont s'allonger, il y aura encore moins d'espace pour des activités de prévention et le suivi individualisé des situations difficiles sera de moins en moins possible.

PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE SOUS-DOTÉE

Cela a aussi des effets concrets sur les projets d'inclusion des élèves ayant un handicap : malgré les demandes de la population et le dépôt d'une nouvelle initiative populaire, le manque de postes dans les équipes de pédagogie spécialisée et la nouvelle directive sur le temps de travail des éducatrices

rendent impossible un accompagnement individualisé, pourtant nécessaire à l'inclusion des élèves qui rencontrent des difficultés. Les familles plus aisées peuvent compléter les prestations publiques avec l'offre dans le subventionné et le privé, souvent avec des coûts plus élevés pour l'État. Pour les autres, il ne reste que s'appuyer sur des services publics qui se dégradent. Si la co-intervention est une nouveauté intéressante introduite par la Conseillère d'État Anne Hiltbold, cela ne répond pas aux besoins et aux demandes des élèves et des familles.

ÉLÈVES ISSU-E-S DE LA MIGRATION SACRIFIÉ-E-S

Encore, en plus de l'exclusion des élèves qui viennent d'hors canton, le Conseil d'État prévoit l'augmentation du nombre d'enfants et des jeunes dans les classes d'accueil pour les élèves étranger-e-s. Cela permet au département d'économiser 19 classes seulement dans le secondaire II mais augmentera clairement des difficultés d'apprentissage plus importantes pour les élèves migrant-e-s. En parallèle, le Conseil d'État prévoit une augmentation des effectifs de police pour le nouveau Centre fédéral d'asile (CFA) de Grand-Saconnex, ainsi que de personnel pour gérer l'augmentation des expulsions due à l'ouverture du centre. Il priorise surveillance, répression et marginalisation plutôt que l'intégration.

PROTECTION DE L'ENFANCE INSUFFISANTE

Au niveau de la protection de l'enfance et de la jeunesse, le personnel est à bout de souffle depuis des années. Chaque intervenant-e du Service de protection des mineurs doit s'occuper de 10 enfants en plus de ce qui est recommandé par la Conférence intercantonale en matière de protection des mineurs et des adultes. Le nombre d'hospitalisations sociales, c'est-à-dire d'enfants en santé accueilli-e-s aux HUG en raison du manque de lieux pour les placements, augmente chaque année et une grande partie des placements sont hors canton, avec des coûts extraordinaires pour l'État et des effets délétères pour enfants et familles.

Plutôt qu'investir dans l'éducation et l'accompagnement des enfants et des jeunes afin d'améliorer l'inclusion et l'épanouissement des élèves dans les services publics, l'État se retire progressivement de ces prestations. C'est donc contre cette vision exclusive et inégalitaire du rôle de l'État dans l'éducation et l'accompagnement de l'enfance que le 23 avril est le moment de faire grève! **♦**

Massimiliano Masini

ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Victoire au tribunal pour un lanceur d'alerte

Issue positive aux prud'hommes pour un lanceur d'alerte défendu par le SIT. Mais les protections dans les EMS restent insuffisantes.

Dénonciation • En 2022, des membres du personnel de l'EMS La Méridienne ont décrit au SIT des faits d'atteintes à la personnalité par le directeur de l'EMS, dont certains pouvant relever de maltraitance sur les résident-e-s. Le SIT a commencé à récolter des témoignages et s'est associé au syndicat Unia. Fin décembre 2022, un infirmier a été licencié, l'employeur ne voyant pas d'un bon œil qu'il communique avec le syndicat SIT. Après trois ans de bataille, le directeur incriminé a été écarté, et le caractère injustifié du licenciement de l'infirmier a été reconnu. Mais pour le SIT, il faut aller plus loin pour protéger les lanceurs-euses d'alerte dans les EMS.

GRAVES ATTEINTES AU PERSONNEL ET AUX RÉSIDENT-E-S

En janvier 2023, les syndicats SIT et Unia ont déposé une dénonciation pénale au Ministère public de Genève – l'instruction pénale étant encore en cours – et ont alerté le département de tutelle des EMS. Plus de 10 travailleurs-euses et anciennes employé-e-s ont osé témoigner de dysfonctionnements vécus ou observés personnellement, du directeur en poste depuis 2006 envers des résident-e-s et envers le personnel, faisant notamment mention de non-respect de la sphère privée et de l'intimité des résident-e-s, d'atteinte à la personnalité et à



© Age Cymru

l'intégrité physique des résident-e-s, d'enfermement de résident-e-s, d'humiliation de résident-e-s et de membres du personnel et de menaces de licenciement aux employé-e-s qui se plaignaient des conditions de travail.

Courant 2023, le directeur a été suspendu. Après d'incessantes interpellations de l'État par les syndicats, l'EMS La Méridienne a été repris par un nouvel exploitant et une nouvelle direction est arrivée

en novembre 2023. En 2024, le SIT a demandé au nouvel employeur la réintégration de l'infirmier lanceur d'alerte, ce qui a été refusé par la nouvelle direction. Le SIT s'est adressé à l'État. Rien n'a pu être fait dans le cas particulier de ce lanceur d'alerte.

GAGNER MAIS À QUEL PRIX

Si les maltraitances ont cessé et que le directeur a été suspendu, c'est notamment parce que cet infirmier

ainsi que plusieurs de ses collègues ont osé s'opposer à cette situation et la dénoncer. Mais cela a eu un coût humain injustifiable.

En 2023, le SIT a déposé une requête de conciliation au Tribunal. En 2025, après deux ans de procédure, un jugement est enfin rendu en faveur de l'infirmier. Si des indemnités conséquentes ont été obtenues, sanctionnant ainsi le caractère injustifié de son licenciement immédiat et qu'un certificat de travail conforme à la réalité et bienveillant lui a été délivré, le licenciement l'a durablement impacté. Outre la perte de son emploi, il a souffert longtemps des atteintes à sa santé ainsi que des dommages économiques. Sans compter que l'attente de son certificat de travail a engendré d'énormes difficultés pour lui à retrouver un emploi.

DISPOSITIF INEXISTANT POUR LES EMS

Depuis 2022, un dispositif existe pour le personnel de l'État de Genève et d'autres institutions citées dans la Loi sur la protection des lanceurs d'alerte au sein de l'État (LPLA). Cependant son champ d'application ne s'applique pas au personnel des EMS. Pourtant les besoins dans ce secteur sont importants. En 2011 déjà, des membres du personnel de l'EMS La Méridienne avaient adressé une dénonciation anonyme à la Commission paritaire de la CCT EMS faisant mention de problèmes avec le directeur et de nombreuses démissions d'employé-e-s. À ce jour, encore, le SIT reçoit des dénonciations anonymes de la part d'employé-e-s dans les EMS genevois.

Pour que le personnel des EMS ne paye pas le prix fort de la dénonciation, il est essentiel de les doter d'un mécanisme de protection du personnel lanceur d'alerte analogue à celui de l'État, combiné à la mise en place d'un système de contrôle efficace. **◆**

Sarah Gajardo, Nathalie Descloitres et Clara Barrelet

Des témoins essentiel-le-s

Pour protéger nos aîné-e-s, il faut protéger les lanceur-euses d'alerte des EMS genevois.

Appel • Au SIT, nous avons pu observer que les dénonciations du personnel dans les EMS concernaient leurs mauvaises conditions de travail, mais dans certaines situations également une moins bonne prise en charge de résident-e-s, voire des faits pouvant être qualifiés de maltraitance à leur endroit.

Nous sommes aujourd'hui convaincu-e-s que, pour que ces faits observés sur les lieux de tra-

vail soient davantage dénoncés et que des mesures efficaces soient prises pour protéger nos aîné-é-s, il est impératif que le personnel qui a le courage de dénoncer soit mieux protégé. Cette protection doit consister notamment – mais pas uniquement – dans la garantie que les lanceurs et les lanceuses d'alerte ne perdront pas leur emploi en représailles.

La Confédération vient d'adopter le 20 mars

2026 un programme d'impulsion visant à renforcer la prévention et la détection précoce de la violence envers les aîné-e-s. Pour le SIT, protéger les lanceurs et les lanceuses d'alerte travaillant dans un EMS, est une des manières concrètes et efficaces de participer à la prévention et à la détection précoce de la violence envers nos aîné-e-s résidant en EMS à Genève !

Au-delà de la situation impossible dans laquelle cela met les employé-e-s tiraillé-e-s entre leur déontologie et la crainte systématique de perdre leur emploi, c'est également une entrave à la protection des bénéficiaires vulnérables privés de la voix des témoins immédiat-e-s de leur situation pour les défendre. **◆**

Sarah Gajardo, Nathalie Descloitres et Clara Barrelet



© Ricardo Gomez

CONSTRUCTION

La faillite de trop dans le secteur du ferrailage !

Nouveau cas de faillite dans le secteur du ferrailage. Seul tort de l'entreprise : avoir respecté les règles dans un système pas fait pour ça.

Scandale • Réunis en Assemblée générale dans les locaux du SIT le 5 mars dernier, les ferrailleurs de l'entreprise SNAP Ferrailage Sàrl, très en colère, soutenus par plusieurs collègues, ont dénoncé la nouvelle faillite qui s'apprêtait à être prononcée contre leur employeur, plongeant à nouveau 45 travailleurs et leurs familles dans la précarité.

À cette occasion, ils ont pointé durement et très justement un système frauduleux généralisé, indigne d'un État de droit, mis en place dans le secteur du ferrailage à Genève il y a plus de 20 ans et devenu incontrôlable. Un système de sous-traitance sauvage qui ne permet plus aux entreprises respectueuses des droits des travailleurs en matière de paiement des salaires conventionnels et des charges sociales, à l'instar de SNAP, de survivre au-delà de 2 ans.

SOLUTIONS EXIGÉES


Ils ont exigé des solutions immédiates des partenaires sociaux et de la part du Conseil d'État pour assainir sur le champ le secteur et leur garantir des conditions de travail enfin dignes sur les chantiers. Des conditions déjà pénibles

par la nature de leurs activités mais devenues insupportables en raison de l'extrême précarité que leur impose la concurrence brutale entre les sous-traitants prêts à tout pour emporter des marchés à prix cassés.

Dans cette perspective, ils ont validé à l'unanimité les propositions faites par leurs syndicats, SIT, Syna et Unia, il y a déjà deux ans mais restées lettre-morte depuis, pour rétablir la justice sociale sur les chantiers et leurs droits les plus élémentaires. Ils ont également donné mandat aux syndicats pour organiser, le cas échéant, les mesures de lutte pour atteindre leurs objectifs.

STOP À LA POLITIQUE DE L'AUTRUCHE

La Société suisse des entrepreneurs (SSE) et les autorités, avec cette nouvelle faillite d'un entrepreneur qui a pourtant tout mis en œuvre pour respecter ses obligations légales, ne peuvent plus pratiquer la politique de l'autruche. Une prise de conscience à travers ce énième scandale semble avoir été prise. Le système mafieux mis en place doit être attaqué frontalement et des solutions doivent impérativement être trouvées et mises en place rapidement. Dans l'intérêt des

travailleurs évidemment mais également dans ceux de la collectivité tout entière, qui assume depuis des années étrangement sans sourciller les conséquences financières que causent ces dizaines de faillites frauduleuses aux assurances sociales et aux finances publiques. 

Thierry Horner

EXTRAIT DES REVENDEICATIONS

- Internalisation des travaux de ferrailage au sein des effectifs des entreprises principales;
- Revalorisation impérieuse du prix de la pose de la ferraille, et modification du mode de paiement de cette dernière (par exemple à l'heure plutôt qu'à la tonne);
- Régularisation des ferrailleurs pour des questions d'ordre économique;
- Développement et intensification des mesures de contrôle des entreprises et prononciation de sanctions dissuasives à l'encontre des patrons-fraudeurs;
- Création par les entreprises principales d'un fonds visant au paiement des créances salariales des ouvriers ayant œuvré sur leurs chantiers pour le compte des sous-traitants;
- Restriction de l'engagement de sous-traitants par les entreprises principales uniquement dans la mesure où ces derniers figurent au registre du commerce depuis 3 ans au moins, comme pour les marchés publics;
- Identification des entreprises de ferrailage qui reprendront la pose de ferraille sur leurs chantiers à la suite de la prochaine faillite de SNAP;
- Engagement de l'ensemble du personnel de SNAP au sein de ces dernières dans des conditions respectueuses du droit afin de leur éviter de se retrouver au chômage.



Pour lire la résolution complète



© DR

RICHESSES

Le côté doré du fossé

Une nouvelle étude vient documenter l'accapuration par les patrons et les plus riches des richesses produites depuis l'an 2000.

Inégalités • Depuis que les politiques néolibérales sévissent en Suisse, sous l'impulsion du PLR et de l'UDC, les inégalités se creusent : les plus riches s'enrichissent, alors que les travailleurs et travailleuses du bas de l'échelle perdent progressivement. On le voit depuis les années 90, qui ont mis fin aux politiques d'une certaine redistribution. Pourtant, ces dérives quasi tectoniques restent difficilement observables à l'œil nu, alors mêmes qu'un véritable hold-up des richesses que nous, travailleuses et travailleurs, produisons est en cours. C'est que contribue à nous montrer une nouvelle étude publiée sur la question*.

CONCENTRATION EXTRÊME DES RICHESSES

Le produit intérieur brut (PIB) augmente régulièrement en Suisse, car nous vivons une période de croissance de l'économie. Cette croissance est en moyenne (de 2000 à 2025) de 2,6 % par année. Toutefois, la population augmente, elle aussi. Ainsi, le PIB par habitant-e n'augmente

pas autant : en moyenne (riches et pauvres confondu-e-s), la richesse par habitant-e augmente de 1,6 % par année. Mais pour ce qui est des richesses détenues dans les fortunes privées, elles, prennent l'ascenseur : elles ont augmenté de 3,9 % par année, soit 1,5 fois plus vite que la richesse totale produite (le PIB), et 2,5 fois plus vite que le PIB par habitant-e. Ainsi, ces fortunes privées, qui détenaient l'équivalent de 2,9 fois le PIB en 2000, détiennent maintenant 4,1 fois ce PIB (40 % d'augmentation), une véritable accapuration.


Sans surprise, cette fortune est de plus en plus inégalement répartie : en Suisse, le 1 % des plus riches détient 45,1 % des fortunes imposables (presque la moitié), contre 36,6 (un gros tiers) en 2000. 7 % des contribuables sont des millionnaires (1 quatorzième de la population), qui détiennent 71 % de la fortune totale : on peut parler de « kleptocratie » (du grec *klepto-*, vol).

Un autre phénomène souligné par l'étude, déjà identifié par T. Piketti dans *Le Capital au XXI^e siècle*, est la part grandissante des héritages : car

si les fortunes augmentent, les transmissions de fortune augmentent aussi. Les héritages sont passés de 32 milliards en 2000 (6,7 % du PIB) à 100 milliards en 2025 (11,6 % du PIB), donc leur poids économique a presque doublé.

MOINS DE REDISTRIBUTION

Parallèlement, la fiscalité effective sur le patrimoine et les héritages a baissé. Le taux effectif moyen de l'impôt sur la fortune est passé de 0,35 % en 1990 à 0,28 % (sic!) en 2025. Lorsqu'on dit que les riches sont trop imposé-e-s, c'est donc largement faux. Le taux d'imposition effectif moyen sur les successions et donations a chuté de 4,6 % en 1990 à 1,5 % en 2025, soit divisé par trois ! En effet, de nombreux cantons ont supprimé l'impôt sur les héritages en ligne directe (à Genève en 2004). Ainsi, parallèlement à l'enrichissement des plus riches, ceux-ci contribuent de moins en moins aux collectivités publiques, ce qui les enrichit encore plus...

La politique, c'est l'art de piloter le collectif. Si on veut continuer à creuser les inégalités, on continue dans cette direction, comme le veulent les bourgeois, patronat, PLR et UDC. Si par contre, on veut un monde plus équilibré, moins à la merci de ces riches qui le saccagent, alors il faut corriger cette tendance, et c'est urgent ! Il faut arrêter les baisses d'impôt, qui ne profitent qu'aux plus riches, et remettre à l'ordre du jour la taxation des patrimoines, au niveau mondial, et pas seulement local. 

Jean-Luc Ferrière

*Fortune privée et héritages en Suisse au XXI^e siècle, Marius Brühlhart, Andreas Fuster, Isabel Z. Martínez, Falone Moseka, Février 2026, E4S



Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER, LE COMITÉ SIT A :

- ♦ bénéficié d'une présentation du secteur du gros œuvre et de ses enjeux syndicaux
- ♦ voté l'ouverture du fonds de solidarité pour le personnel d'une ambassade en vue d'une grève éventuelle
- ♦ fait le point sur la situation de la caisse de chômage et les revendications du SIT en lien avec l'introduction du nouveau système informatique SIPAC 2.0
- ♦ décidé du lancement prochain d'un référendum contre la suppression de la limitation du travail temporaire dans la nouvelle loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- ♦ voté en faveur de l'octroi d'un

droit de superficie à la CODHA pour le terrain dont le SIT est propriétaire à Onex

- ♦ procédé à l'engagement de Marigona Iseni comme juriste au sein de l'équipe Tertiaire privé et de Thibaut Vibert au poste d'administrateur
- ♦ évoqué les actions prévues à l'occasion du 8 mars.


LORS DE SA SÉANCE DU MOIS DE MARS, LE COMITÉ SIT A :

- ♦ poursuivi la présentation sur les compétences du comité, en matière notamment de prises de position politiques
- ♦ fait le point sur la situation de l'ambassade dont le personnel est mobilisé
- ♦ voté l'ouverture du fonds de grève pour la mobilisation

des services publics et subventionnés du printemps


- ♦ adopté les priorités interprofessionnelles 2026
- ♦ adopté les prises de position du SIT pour les votations du 14 juin 2026: NON à l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions »; NON à la modification de la loi fédérale sur le service civil; NON à la loi modifiant la constitution genevoise « pour une expression non ostentatoire des convictions religieuses »; NON à la modification de la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM)
- ♦ voté le soutien du SIT à l'initiative nationale pour des transports publics gratuits qui sera lancée au printemps
- ♦ fait le retour du comité CGAS de début mars
- ♦ décidé d'appeler à la manifestation du 14 juin prochain contre le sommet du G7 et de rejoindre la coalition No G7.

Samedi 2 mai 2026
Grande déambulation festive & familiale
 Entre Machilly et Thonon
 Piétons, vélos, tracteurs



Agissons ensemble !
STOP A412!

Tout le weekend du 2 au 3 mai
 Animations, cantines, concerts...
 Programme complet à venir.




Signez la pétition en soutien aux Archives contestataires et au Collège du travail!

archivescontestataires.ch/petition

Pour un meilleur financement public de la conservation du patrimoine des mouvements sociaux de notre canton!



LORS DE SA SÉANCE DU 2 MARS, LE COMITÉ CGAS A :

- ♦ décidé du soutien de la CGAS à la pétition demandant à l'USS de maintenir la plainte auprès de l'OIT concernant la protection des délégué-e-s syndicaux-ales; ainsi que de l'envoi d'un courrier à l'USS pour faire de même
- ♦ voté en faveur de l'accord négocié entre la CGAS et l'UAPG concernant la loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- ♦ fait le point sur les dernières actions prévues dans le cadre de la campagne de votation du 8 mars contre l'initiative sur la redevance et l'attaque du salaire minimum
- ♦ entamé la discussion sur la campagne de votation du 14 juin contre les ouvertures du dimanche et l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions »
- ♦ évoqué les différentes actions syndicales prévues le 8 mars

- ♦ validé le slogan « Défendre les salaires pas les frontières. NON à l'IN UDC - NON au travail du dimanche » pour la banderole du 1^{er} mai 2026
- ♦ fait le point sur la situation des caisses de chômage en lien avec l'introduction de SIPAC 2.0
- ♦ évoqué l'avancement de différents chantiers en cours liés au plan employabilité
- ♦ élu un représentant CGAS au sein du groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle, rattaché au Conseil interprofessionnel pour la formation.

LORS DE SA SÉANCE DU 31 MARS, LE COMITÉ CGAS A :

- ♦ discuté de la situation actuelle dans le secteur de la construction et de la résiliation de l'annexe 13 de la convention nationale par les patrons genevois
- ♦ voté le soutien de la CGAS à

- une déléguée Unia du secteur de la blanchisserie qui a été licenciée
- ♦ désigné la représentation de la CGAS au sein de la Coordination genevoise pour le droit de manifester et évoqué la loi sur les manifestations en passe d'être votée par la majorité de droite du Grand Conseil
- ♦ fait le point sur l'organisation du 1^{er} mai
- ♦ adopté les prises de position de la CGAS pour les votations du 14 juin 2026 (idem à celles du SIT, mentionnées précédemment)
- ♦ décidé de dénoncer publiquement les vellétés de la droite et du patronat d'interdire toute manifestation politique à l'occasion du G7.

**L'INFORMATION
N'A JAMAIS
EU AUTANT DE
VALEUR.**

**Investissez
dans son
indépendance !**

Abonnez-vous dès 17.-/mois



LE COURRIER



**STAND UP WITH
MINNESOTA**

22 AVRIL 19h GENÈVE SALLE DU FAUBOURG
6 TERRAUX DU TEMPLE

**SOIRÉE DE PARTAGE
VOIX DE LA RÉSISTANCE ICE OUT**
AU FASCISME ÉTATS-UNIEN & ÉCHOS EN SUISSE

BREAKFREE SUISSE, SIT, SSP,
LE COURRIER, SOLIDARITÉ TATTES
LES ÉCOSOCIALISTES
Infos: breakfreesuisse.org



1er MAI 2026

Journée internationale des travailleuses et travailleurs

DÉFENDRE LES SALAIRES, PAS LES FRONTIÈRES NON aux initiatives de l'extrême-droite et au travail du dimanche

Tandis qu'aux États-Unis, Trump envoie ses sbires faire la chasse aux migrant-e-s, et que l'Europe, emmenée par la néofasciste Giorgia Meloni, continue de transformer la Méditerranée en cimetière aquatique, en Suisse, l'UDC remet le couvert avec son initiative xénophobe contre une prétendue « Suisse à 10 millions », at- tisant la peur et la division. À Genève, la droite et

le patronat sont également à l'offensive contre les travailleuses et les travailleurs: attaques au salaire minimum légal et aux salaires des ma- çons, coupes dans l'aide sociale et les services publics, et nouvelle tentative d'étendre les ho- raires de travail le dimanche dans les magasins.

Face à cette offensive, nationaliste et anti- sociale, nous défendons un autre projet. Celui

d'une solidarité sans frontières, de la libre-cir- culation fondée sur l'égalité des droits, d'une société sociale et écologique, contre la préca- rité et le travail du dimanche. Nous refusons que nos luttes soient divisées. Ensemble, nous défendons les salaires, les conditions de tra- vail, le droit au repos, les services publics – ici et ailleurs.

Programme

- **Rassemblement de commémoration du 90^e anniversaire de l'engagement des Brigadistes, 11h, parvis d'Uni-Mail**
- **Rejoins à 13 h le tronçon du SIT au Cortège qui partira à 13h30 (Blvd James-Fazy)**
- **Fête des travailleurs·euses aux Bastions, de 16 h à 20 h**
Rendez-vous au stand du SIT pour un moment convivial, boire un verre et refaire le monde.
- **Festival Avanti, Bastions, 16h30-23h**



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO

CP 3135

1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT – rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Clara Barrelet, Célia Barrez, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Jérôme Chapuis, Ignace Cuttat, Davide De Filippo, Nathalie Descloîtres, Sarah Destanne, Clément Dubois, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Sarah Gajardo, Thomas Graff, Thierry Horner, Alice Lefrançois, Martin Malinovski, Massimiliano Masini, Nicole Moser, Ximena Osorio Garate, présidence du SIT, Julien Repond.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11 500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement avec
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.